

## LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS VICTIMES DE HARCÈLEMENT MÉRITENT BIEN MIEUX QU'UN DISPOSITIF BANCAL ET INOPÉRANT !

Suite aux derniers drames qui ont ébranlé l'ensemble du pays, le ministère de l'Education Nationale ainsi que le gouvernement ont décidé d'agir contre le harcèlement et viennent de dévoiler **un plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école**<sup>1</sup>. Si celui-ci présente un certain nombre d'idées intéressantes et nécessaires pour les enfants et les adolescents, le Syndicat National des Psychologues s'interroge néanmoins sur plusieurs mesures proposées.

Le volet « 100 % Prévention » propose une formation de tous les enseignants et professionnels de l'éducation, des AESH et des professionnels de la jeunesse et des collectivités. Il est également évoqué la création de modules de formation dédiés au repérage des troubles anxieux et dépressifs chez l'enfant. Il nous apparaît évident que ce sont les psychologues de l'Education Nationale qui sont les mieux placés pour assurer ces missions car ils sont les principaux experts en santé mentale dans le milieu scolaire. De plus, l'accès aux postes de référents harcèlement académiques et départementaux n'est actuellement pas possible pour les psychologues EN.

**L'ancrage dans les sciences humaines, la posture professionnelle spécifique et l'adossement au code de déontologie des psychologues et à l'éthique de fonctionnaire font des interventions des psychologues EN dans le domaine du harcèlement scolaire, un acte d'expertise qui devrait être reconnu par l'institution.** Or, ceux-ci n'ont pour l'instant pas été sollicités par le ministère, malgré plusieurs courriers officiels de la part du SNP à ce sujet.

Le volet « 100 % Solutions » évoque un renforcement du dispositif MonSoutienPsy, dispositif décrié par l'ensemble de la profession et qui comprend un nombre extrêmement faible de psychologues. En effet, **plus de 93 % des psychologues libéraux du pays boycottent ce dispositif qui est à la fois maltraitant pour les personnes, et inadapté au travail mené par les psychologues.**

**Mis en avant par le gouvernement pour la prise en charge de la santé mentale des enfants et des adolescents, le « 100 % Solutions » est en réalité un « 7 % Solutions ».**

Malgré ce constat, le ministère de la Santé et de la Prévention a préféré ne pas entendre la colère des psychologues, et a lancé le comité de suivi de ce dispositif dont l'organisation et le fonctionnement sont sujets à caution, et ne permettra pas d'évolution significative du dispositif<sup>2</sup>.

**Une véritable réponse sur le plan de la santé impliquerait le déploiement massif de postes de psychologues dans l'ensemble des services publics pour permettre une prise en charge efficace et pluridisciplinaire pour ces enfants et ces adolescents victimes de harcèlement.** Nous savons bien que ces situations traumatiques laissent des traces importantes et nécessitent une prise en charge de qualité et dans la durée, ce qui est tout à fait incompatible avec les modalités de fonctionnement du dispositif MonSoutienPsy.

<sup>1</sup> <https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/07/fbb30ed550c627afabe1db73874d992c81272aba.pdf>

<sup>2</sup> Voir notamment le communiqué du SNP en date du 27 juillet : <https://psychologues.org/actualites-single/le-comite-de-suivi-de-monsoutienpsy-une-validation-aveugle-du-dispositif/>

La proposition de faciliter l'accès au dispositif relève probablement ici d'un mirage gouvernemental. **La seule manière de permettre un véritable accès facilité consisterait en un accès direct au psychologue, sans passage obligatoire par le médecin.** Cette option, refusée par le ministère de la santé et de la prévention, permettrait pourtant à de nombreux enfants et adolescents en souffrance psychique d'accéder à des soins plus efficacement et plus rapidement.

Concernant l'augmentation du nombre de séances prises en charge, le gouvernement reste ici flou et ne donne aucune indication. Nous défendons **une absence de limitation du nombre de séances** car il est impossible de quantifier à l'avance le nombre de séances nécessaires pour une personne en souffrance psychique qui vient consulter un psychologue. Nous craignons ici, à nouveau, une proposition éloignée du terrain et de la réalité.

**Alors que s'ouvrent les Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM), le Syndicat National des Psychologues appelle le gouvernement à proposer aux enfants et adolescents victimes de harcèlement des solutions pérennes et fonctionnelles, contrairement au dispositif MonSoutienPsy, et à recevoir les psychologues afin qu'ils puissent participer à la construction d'une véritable politique en faveur de la santé mentale du public.**